

Le mémorial des vicissitudes et des progrès de la langue française en Canada

PAR BIBAUD, JEUNE

Comme nous devons nous appliquer à bien savoir, il nous faut travailler de même à bien dire.

LOUIS VEUILLOF.

Dire ne suffisait pas, selon moi; il fallait bien dire, et le talent faisait partie de la vérité. Je ne m'en dédis pas; il y a dans les affaires humaines en apparence les plus communes un aspect intellectuel et oratoire vers lequel les esprits les plus positifs doivent toujours tendre à leur insu ou sciemment, pour dignifier leur œuvre; ce qui ne peut pas être littérairement bien dit ne mérite pas d'être fait.

LAMARINE.

(Suite)

Quand, en Canada, on eut ainsi laissé frelater l'essence même de notre langue au contact des conquérants, il paraît qu'on ne regarda plus à aucune correction de langage. C'est ce qui paraît assez par une brochure qu'on imprima au sujet des biens des Jésuites. Une lettre du R.P. de Glapion, Français de naissance, est peut-être tout ce qu'on y trouve en français correct; on ne conçoit rien de plus barbare et rien ne sent plus l'étrangeté que le langage que l'on met dans la bouche de MM. Annet et Taschereau, dans leur désaveu des procédures du commissaire Kenelm Chandler: il n'y a pas une seule phrase correcte ou achevée.

On présentait au prince William-Henry, depuis Guillaume IV, et à lord Dorchester, des adresses couchées en style encore assez étrange; ce qui était d'autant moins pardonnable, que ce bon mylord, comme depuis Sir Frederick Haldimand, y répondait en un français très-pur, et que n'eût pas désavoué la cour de Versailles. Il serait plus que fastidieux de colliger ces placets barbares pour les reproduire ici; mais écoutons au moins la *Renommée* célébrer l'auguste fils du roi, dans le langage du journalisme de l'époque:

Le temps était tout-à-fait infavorable à cause de la pluie.

A cette heureuse et mémorable occasion, il a plu à Son Excellence, le gouverneur-général et commandant-en-chef, d'ordonner que les prisonniers civils et militaires alors en prison pour aucun crime...

Le soir, la ville fut splendidement illuminée sur un événement si heureux.

Si Amable Berthelot devait être plus tard puriste en Canada, son père, appelé Berthelot d'Artigny, et doyen du barreau de Québec, ne le fut guère. En effet, n'ayant pas été heureux dans le collège électoral du comté, il disait dans un projet:

Je ne puis m'empêcher d'observer sur le silence que la *Gazette de Québec* a tenu quant aux circonstances extraordinaires de la Basse-Ville de Québec, notamment sur la tournure abstraite et mystérieuse que la *Gazette de Québec* de jeudi dernier a prise pour ce qui s'est passé à Charlebourg; sans doute que celui qui est auteur de ce paragraphe, est de ceux qui se sont cy-devant tant fatigués à écrire, imprimer et crier vaguement contre les lois de ce pays, contre la profession honorable d'avocat, et qui ont employé des moyens si bas que ceux connus du public, et qu'il n'a trouvé aucun avantage à publier les faits véritables que la nouvelle constitution a amenés.

Ce n'était pas assez de cette prose limpide!..... les élèves du Petit-Séminaire avaient chanté (et non pas récité, par bonheur) de détestables vers à lord Dorchester, au milieu d'une fête brillante qu'il donnait au château pour l'anniversaire de la bonne reine Charlotte:

La discorde éteint son flambeau,
Pallas, au jour de sa naissance,
Nous offre à tous sa bienveillance
Et son pacifique rameau.

Que chacun, assis à son ombre,
Goûtant les plaisirs de la paix,
Chasse de son cœur à jamais
Regrets et chagrins à l'air sombre.

Affreux compagnons de Vulcain,
Cessez, Cyclopes détestables,
Par vos foudres trop redoutables
De consterner le genre humain.

Le roi favori de Neptune
Qui règne et sur terre et sur mer,
D'un pays dompté par le fer (1)
Désire assurer la fortune.

(1) On voit que les élèves du clergé répudiaient à l'avance les futurs oracles périodiques de Charles Mondelet!...

C'est ce qu'annoncent ces éclairs,
Ces feux, ces éclats de tonnerre,
Ces astres partis de la terre,
Qui vont se perdre dans les airs.

Apprends donc en ce jour de fête
À ne plus déplorer ton sort,
Peuple aux justes lois du plus fort
Soumis par le droit de conquête.

Déjà les arts en liberté
Paraissent avec élégance
Dans le palais de la Sagesse,
Y sont reçus avec bonté.

À ces bruits reconnais l'ouvrage
De ce gouverneur généreux
Qui consacre à te rendre heureux
Ses soins, ses biens, ses avantages.

Son nom, ainsi que ses bienfaits
Seront à jamais, pour sa gloire,
Déliés au temple de Mémoire:
Ciel, comble pour toi nos souhaits.

Mais nous voyons avec bonheur que la langue française se conservait pure et gracieuse dans nos monastères de femmes, comme on en juge par la lettre de bienvenue de la Mère Despins, des Sœurs Grises, au prince, aussi bien que par de belles pages des annales des Ursulines. Ces religieuses réussissaient même sur le Parnasse ou, du moins, montaient sans trop d'efforts les collines de l'Hélycon. Le gouverneur et lady Carleton entendaient chez elles, comme autrefois Montcalm et le marquis Duquesne, des vers au moins agréables, dits avec délicatesse (1).

Outre la lettre de M. de Capse au Conseil, on est heureux encore de tomber sur une lettre aux Canadiens, qu'on peut attribuer au marquis de Lotbinière ou à monsieur de Salaberry, qui étaient probablement seuls en état, parmi les citoyens, d'en écrire une semblable:

Quelques Anglais travaillent à nous indisposer contre les derniers actes du parlement qui régissent le gouvernement de cette province. Ils déclament surtout contre l'introduction de la loi française, qu'ils nous représentent comme favorisant la tyrannie. Leurs émissaires répandent parmi les personnes peu instruites que nous allons voir revivre les lettres de cachet; qu'on nous enlèvera nos biens malgré nous; qu'on nous traitera à la guerre et dans les prisons, qu'on nous accablera d'impôts; que la justice sera administrée d'une manière arbitraire, que nos gouverneurs seront despotiques; que la loi anglaise nous est plus avantageuse. Mais la fausseté de ces imputations ne saute-t-elle pas aux yeux? Y a-t-il quelque connexion entre les lois françaises et les lettres de cachet—les prisons, la guerre, les impôts et le despotisme des gouverneurs? Sous cette loi, à la vérité, vos procès ne sont plus décidés par un corps de jurés, où président souvent l'ignorance et la partialité: mais sera-ce un mal? La justice anglaise est-elle la moins coûteuse? Aimeriez-vous que vos enfants héritassent à l'anglaise: tout à l'ainé, rien aux cadets? Seriez-vous bien aises qu'on vous concédât vos terres aux taux d'Angleterre? La loi française n'est-elle pas plus claire, plus simple?... n'est-elle pas écrite dans un langage que vous entendez?... La loi française a donc pour vous toute sorte d'avantages; et les Anglais judiciaires, tels qu'il s'en trouve un grand nombre dans la colonie, conviennent qu'on ne pourra nous la refuser avec équité.

Aussi n'est-ce pas là le point qui choque davantage ces citoyens envieux dans les actes du parlement dont ils voudraient obtenir la révocation: le voici, ce point qu'ils vous cachent, mais qui se défend entre eux, l'un de ces actes non-seulement nous permet le libre exercice de la religion catholique, mais il vous dispense de sermens qui y sont contraires, et par là, il vous ouvre une porte aux emplois et aux charges de la province. Voilà ce qui les révolte; voilà ce qui les fait dire dans les papiers publics que c'est un acte détestable, abominable, qui autorise une religion sanguinaire, qui répand partout l'impunité, le meurtre, la rébellion. Ces expressions violentes nous marquent leur caractère et le chagrin qu'ils ont de n'avoir point une Assemblée dont ils se proposaient de vous exclure en exigeant de vous des sermens de votre religion ne vous aurait pas permis de prêter, comme ils ont fait à la Grenade. Par ce moyen ils se seraient vu seuls maîtres de régler tous vos intérêts civils, politiques et religieux. Vous pouvez vous instruire de leurs desseins en lisant les adresses qu'ils ont envoyées à Londres. Ils y représentent au roi "que ses sujets protestants sont en assez grand nombre en cette province pour y établir une Assemblée." Ce mot nous les démasque... Une poignée d'hommes que le commerce qu'ils ont fait avec nous vient, pour la plupart, de tirer de la poussière, veulent devenir nos maîtres et nous réduire à l'esclavage le plus dur. Je le répète, je ne parle que des

(1) Le talent pour le genre épistolaire était admiré dans la Mère Migeon de Bransac par l'abbé de Villars et les autres ecclésiastiques de France avec qui elle était en correspondance régulière.

Anglais du comité de Montréal et de quelques marchands de Québec qui demandent la révocation de cet acte. Il faut que ces gens-là nous croient bien bouchés et bien aveuglés sur nos propres intérêts, pour nous proposer de nous opposer à un acte que nous avons demandé, qui a coûté bien des soins et des sollicitudes aux personnes respectables qui s'étaient chargées de nos intérêts; qui nous a été octroyé par notre gracieux souverain comme une marque de bienveillance toute particulière, qui a été reçu de notre part avec toutes les marques de la joie la plus vive, et la plus grande reconnaissance; ayant tous signé, il y a peu de jours, une adresse à Sa Majesté pour lui en faire nos remerciements. Ne serait-ce pas nous rendre ridicules que de nous déclarer contre un acte qui nous accorde ce que nous demandions: le libre exercice de notre religion, l'usage de nos anciennes lois, l'extension des limites de notre province? Nos prétendus amis n'en ont tant d'horreur que parce qu'ils trouvent qu'il nous est trop favorable. Il est vrai que ces actes établissent un impôt sur les boissons; mais n'y en avait-il pas sous les Français? N'est-il pas juste que nous contribuions aux dépenses et aux charges de la province? Cette taxe n'est-elle point modérée et assise sur les objets les moins nécessaires à la vie? Ouvrez donc les yeux, chers Canadiens qui pouvez vous être laissés séduire par des ennemis qui veulent vous engager à servir la haine qu'ils vous portent, et à vous faire perdre l'affection de votre souverain.

J'oubliais une de leurs objections: on parle de la levée d'un régiment canadien. On se sert de cette circonstance pour vous dire qu'on vous forcera à vous enrôler et à aller faire la guerre au loin, et, d'un bienfait, qu'on a sollicité pour vous, on vous en fait un objet de terreur!... serait-ce donc un malheur pour la colonie s'il y avait un régiment canadien de quatre à cinq cents hommes dont tous les officiers seraient canadiens? Cela ne rendrait-il pas à quantité de familles respectables un lustre qui rejaillirait sur tout le pays?... on a guère mal de votre courage, puisqu'on cherche à vous effrayer par là.

Dans cet écrit, au moins, on n'est pas choqué à chaque phrase par les solécismes et les anglicismes: le langage est même pur jusqu'au bout.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

LES JÉSUITES MARTYRS DU CANADA. Montréal: Compagnie d'Imprimerie Canadienne, 1877.

Dans ce volume, nous trouvons, rééditée sous un nouveau titre, la *Relation abrégée de quelques missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, écrite en 1652 par le Père François-Joseph Bressani, de la même Compagnie, traduite de l'italien par le Père Félix Martin, et publiée à Montréal en 1852. L'attrait de la nouveauté n'entre donc pour rien dans le plaisir que nous éprouvons à saluer l'apparition de cet ouvrage. Mais c'est justement parce que le livre du Père Bressani nous était connu que nous sommes heureux de le voir publié de nouveau en Canada. A nos yeux, c'est un des monuments les plus précieux de notre histoire. Ces pages, dans leur simplicité admirable, nous font assister à la naissance de notre patrie et à la fondation de notre nationalité. Elles nous disent comment Dieu inspira à des âmes saintes et courageuses de venir, au prix de mille sacrifices, planter ici l'étendard de la croix, qui est l'étendard de la seule et véritable civilisation. Ce sont les missionnaires qui ont arraché notre pays à la barbarie, et qui l'ont préparé à ses grandes destinées. Les récits de leurs travaux, de leurs souffrances, de leurs martyres, sont les premières annales de notre Église naissante: ce sont les actes de nos apôtres, rappelant, par leurs exemples de vertu et d'héroïsme, les temps de la primitive Église.

L'auteur de ce livre, le Père François-Joseph Bressani, fut l'un de ces zélés missionnaires, et, quoiqu'il ne soit pas mort dans les supplices, on peut le compter à bon droit au nombre des martyrs dont il nous raconte l'histoire. Ces pages furent écrites par les mains mutilées du confesseur de la foi, victime de la cruauté des sauvages. Une notice biographique, insérée au commencement du volume, raconte brièvement les travaux apostoliques du Père Bressani en Canada, où il fut chargé de la mission la plus lointaine et la plus difficile: celle des Hurons. Surpris dans le voyage, par une bande d'Iroquois, il fut fait prisonnier, et après avoir enduré toutes les tortures imaginables, et n'ayant échappé à la mort que d'une manière tout à fait inattendue, il fut racheté par les

Hollandais, et renvoyé par eux en France. Mais dès le mois de juillet de l'année suivante (1645), il était de retour au Canada, et reprit le chemin du pays des Hurons. Pendant cinq ans il se dévoua corps et âme au service de cette mission, et ce n'est qu'après la dispersion de la malheureuse nation huronne que le Père Bressani retourna en Italie. Il y travailla encore comme missionnaire pendant de longues années, et mourut à Florence le 9 septembre 1672. C'était pour faire connaître en Italie les missions du Canada qu'il avait publié, aussitôt après son retour, les *Relations abrégées* reproduites dans ce volume. Dans une très-courte préface, il explique lui-même le but de son livre et la manière dont il a divisé son sujet. Il dit qu'il ne prétend pas embrasser l'histoire de toutes les missions de la Nouvelle-France, mais qu'il veut seulement donner une idée suffisante de la mission des Hurons en particulier. Cependant, ce que le Père Bressani écrit de la mission des Hurons suffit pour nous donner une juste idée de ce que furent les autres missions. Les obstacles à surmonter, les difficultés à vaincre, les dangers à braver, les souffrances à endurer furent à peu près les mêmes chez toutes ces nations sauvages.

Le Père Bressani a divisé son ouvrage en trois parties, qu'il intitule: *Nature, Grâce et Gloire*. Dans la première, il considère le caractère des sauvages et celui de leur pays; dans la seconde, leur conversion, qui est surtout l'œuvre de la grâce; et dans la troisième partie, il raconte la mort, et par conséquent la gloire de quelques-uns des missionnaires qui y ont puissamment contribué.

Dans la seconde partie, qui traite de la conversion des sauvages, et des difficultés que rencontraient les missionnaires, le Père Bressani cite comme exemple, mais sans se nommer, ce qu'il eut lui-même à endurer de la part des Iroquois, quand il fut fait prisonnier par ces barbares. Le récit de ses tortures et des horribles mutilations que lui infligèrent les sauvages, surpasse toute imagination, et n'est égalé que par le récit des martyres du Père Jacques, et des Pères de Brébeuf et Lalemant, que l'on trouve dans la troisième partie. Le Père Bressani raconte aussi la mort édifiante et héroïque des Pères de Rosié, Masse, Daniel, Garnier et Chabanel, et il termine en racontant la dévastation du pays des Hurons par les Iroquois, et l'émigration de la mission huronne à Québec, à l'ombre de la citadelle que dominaient et protégeaient "l'étendard de la France et la croix du vrai Dieu."

Pour compléter l'histoire des *Jésuites-martyrs du Canada*, les éditeurs ont, dans un appendice, donné des notices sur les Pères dont la mort a été postérieure à la publication de l'ouvrage du Père Bressani; elles sont toutes extraits des *Relations des Jésuites*.

Tout ce livre est écrit dans le bon vieux style du temps passé, le plus simple, et, pour cela sans doute, le plus attrayant. Du reste, l'histoire des missionnaires peut bien se passer des attraits du style, et serait toujours intéressante, émouvante même sans cela.

Le volume est imprimé avec soin, et orné de plusieurs gravures bien exécutées, ainsi que d'une carte de la *Nouvelle-France au 17^{ème} siècle*, tracée à cette époque.

Pour finir cette étude, que nous aurions voulu faire plus étendue et plus complète, nous résumerons ce que nous avons dit, et ce que nous aurions voulu dire, dans un souhait. Nous voudrions voir le livre des *Jésuites-martyrs* chez toutes les familles canadiennes: nous voudrions surtout le voir entre les mains des enfants, dès le début de leurs études. C'est dans ce livre qu'ils recevraient leur première leçon de l'histoire du Canada. Ils y apprendraient à estimer la foi catholique à qui nous devons la colonisation du pays, et les bienfaits de la civilisation; à honorer et à admirer cette grande institution des Jésuites qui a tant fait pour la religion et pour notre pays; à aimer, enfin, d'un amour plus vif et plus profond, notre patrie, ar-